

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.21

Présents	27
Pouvoirs	4
Absents Excusés	2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
BUDGET COMMUNE :
DECISION
MODIFICATIVE N°2 –
EXERCICE 2023

Le projet de décision modificative n°2 de la commune pour l'exercice 2023.

Cette décision, conformément à l'instruction M57, sera votée par chapitre et par opérations d'équipement.

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement 114 953 €
Section d'investissement - 1 995 400 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable la commission finances du 10 novembre 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Par 28 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

APPROUVE la décision modificative n°2 exercice 2023 de la commune tel que présenté ci-joint, appuyé de tous les documents et toutes les annexes.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.